



PROJET PÉDAGOGIQUE LISSIEU 2024/2025

Accueil de loisirs de LISSIEU



SOMMAIRE

TABLE DES MATIÈRES

1. Le contexte	4
1.1. Préambule	4
1.2. Présentation de la structure	5
1.2.1. Le public accueilli	5
1.2.2. Périodes et horaires	6
1.3. L'équipe pédagogique	7
1.3.1. L'équipe de direction	7
1.3.2. L'équipe d'animation	8
1.3.2. L'organisation de l'équipe pédagogique	9
2. Les objectifs	11
2.1. Les Objectifs éducatifs	11
2.2. Les Objectifs pédagogiques	12
2.2.1. Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant	12
2.2.2. Développer la socialisation et le respect de l'autre en assurant le bien-être et la sécurité affective des enfants	12
2.2.3. Stimuler la créativité et l'imagination Sensibiliser l'enfant à la découverte de l'environnement proche et à l'expression orale, gestuelle et artistique	12
2.3. Les moyens mis en œuvre	14
2.3.1. Humains	14
2.3.2. Matériels et pédagogiques	14
2.3.3. Organisation des activités	14
2.3.4. Méthodologie	15
3. Le projet de fonctionnement	16
3.1. La journée type	16
3.2. Le temps périscolaire	18
3.2.1. Principes généraux	18
3.2.2. L'accueil périscolaire du matin	18
3.2.3. L'accueil périscolaire du soir	19
3.3. Quelques repères sur les temps spécifiques en accueil de loisirs	19
4. Accueil des enfants porteurs de handicap	25
4.1. L'accueil	25
4.2. Sensibilisation de l'équipe	26
4.3. Les informations médicales	26
4.4. Les conditions d'accueil	27
4.4.1. Les objectifs	27
4.4.2. Les moyens	27
4.4.3. Organisation	27
4.5. La fiche individuelle d'accueil et de suivi	28
5. Relation avec les familles	29
6. L'évaluation	30

1. LE CONTEXTE

L'organisateur :

IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil)

IFAC Rhône

90 rue Frédéric FAYS

69100 VILLEURBANNE

La ville de Lissieu a confié l'organisation et l'animation de l'accueil de loisirs et des activités périscolaires à l'Ifac, dans le cadre d'une délégation de service. L'Ifac développe ses actions dans le cadre de valeurs républicaines et démocratiques, dans le respect des droits de l'enfant et de l'homme.

Ces actions réunissent les conditions nécessaires au développement de l'enfant dans un cadre éducatif, en complémentarité et partenariat de la famille, de l'école et du champ institutionnel et éducatif local.

1.1. Préambule

Les sites gérés par l'Ifac sur la commune de LISSIEU accueillent les enfants de 3 à 11 ans, scolarisés et respectent leur spécificité, leur rythme de vie et leur maturité. Les inscriptions sont réservées aux habitants de Lissieu en priorité, mais les places disponibles restantes sont également accessibles aux extérieurs.

L'Accueil de loisirs est agréé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports :

- Pour son accueil périscolaire : 0690715AP000424 – E01
- Pour son accueil extrascolaire : 0690715CL000124

Il dispose également d'un avis de la Protection Maternelle et Infantile pour accueillir des enfants de moins de 6 ans.

Chaque temps d'accueil est présidé par une démarche pédagogique. L'Ifac considère que chaque enfant selon ses spécificités doit devenir citoyen à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur de son développement et de celui dans lequel il évolue. Elle participe à son cheminement d'enfant à adulte.

Notre organisation et nos actions devront favoriser :

- L'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité
- La sociabilisation : le goût de la vie en collectivité et l'esprit de camaraderie
- Le développement personnel (physique et intellectuel) par la responsabilisation et la débrouillardise
- L'esprit d'initiative, d'engagement pour des projets communs, le sens critique et le libre arbitre.
- La connaissance de l'environnement, de la nature et la sensibilisation à l'éco-citoyenneté.

Le temps libre est souvent présenté comme une rupture, une parenthèse dans la vie scolaire, familiale et sociale. Or, les temps de vie et les problématiques des enfants et des jeunes ne se morcellent pas et il faut tenir compte des phénomènes qui caractérisent chaque génération.

Le temps des vacances et des loisirs est un moment privilégié d'enrichissement, d'écoute, d'échanges, d'apprentissage de la vie collective, d'épanouissement, de responsabilisation où la prise en compte des besoins des bénéficiaires déclenchera les motivations qui guideront les objectifs. C'est rendre l'enfant ou le jeune, acteur de son développement et de son évolution. Il faut stimuler la curiosité en initiant à la découverte de l'environnement naturel, culturel et sportif, susciter les vocations, développer l'esprit de citoyen actif et participatif, afin de faire naître une identité, une démarche éducative, la liberté d'expression, le goût de l'effort, la joie de partager, et de pouvoir choisir.

Le rôle de l'adulte est fondamental dans cette mission de co-construction de l'individu dans son cheminement social. Nos équipes d'animation ou de formation devront développer des capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation de compréhension, de disponibilité pour satisfaire à cette exigence éducative.

Elles devront aussi être en recherche permanente d'une cohérence et d'une complémentarité éducatives avec les acteurs qui entoure chaque individu (famille, environnement proche, école, acteurs associatifs locaux, institutions...).

Toutes les activités proposées, dans le cadre des accueils de loisirs, de l'accueil périscolaire, des mini-séjours, des structures d'animation, doivent s'inscrire dans ce projet collectif qui s'appuiera sur le projet éducatif de l'Ifac et sur le PEDT de la commune.

Le projet répondra aux spécificités des structures, et s'axera sur :

- L'apprentissage à l'autonomie, à la responsabilisation, à la socialisation,
- Le développement de la créativité et de l'imaginaire,
- L'approche du milieu sportif et culturel,
- L'accompagnement dans la structuration personnelle, en tenant compte des besoins particuliers par âge (physique, affectif et relationnel),
- La mixité sociale,
- Une meilleure appréhension de la commune et de son environnement.

Les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation de compréhension, de disponibilité, seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation.

La place au jeu, à la détente et au repos, sera en permanence recherchée, notamment pendant les accueils périscolaires.

1.2. Présentation de la structure

1.2.1. Le public accueilli :

Nous accueillons les enfants âgés de 3 à 11 ans, scolarisé et sous condition de propreté.

Les enfants sont répartis en deux groupes, en fonction de l'âge, des effectifs, selon leur année de naissance et leur niveau scolaire :

- Un pôle « Maternelle » pour les enfants de 3 à 6 ans.
- Un pôle « Élémentaire » pour les enfants de 6 à 11 ans.

En conformité avec la réglementation, l'équipe sera composée d'un animateur pour 8 à 10 enfants chez les moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 à 14 enfants chez les plus de 6 ans.

	Nom et adresse du site	Capacité d'accueil
Accueil périscolaire Matin et Soir, en période scolaire	Ecole de Montvallon 12 chemin de Montluzin 69380 Lissieu	Moins de 6 ans : 40 Plus de 6 ans : 84
	Ecole de Bois-Dieu Place Bagassi 69380 Lissieu	Moins de 6 ans : 40 Plus de 6 ans : 84
Accueil périscolaire Mercredi, en période scolaire	Ecole de Montvallon 12 chemin de Montluzin 69380 Lissieu	Moins de 6 ans : 16 Plus de 6 ans : 36
Accueil extrascolaire Vacances scolaires	Ecole de Montvallon 12 chemin de Montluzin 69380 Lissieu	Moins de 6 ans : 16 Plus de 6 ans : 36

1.2.2. Périodes et horaires :

L'accueil périscolaire est ouvert du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025. Nous accueillons les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 17h30.

Nous accueillons également les enfants de 7h30 à 18h30 le mercredi toute la journée en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires selon le calendrier proposé dans notre règlement intérieur.

- L'accueil de loisirs, de 7h30 à 18h30
 - Le mercredi,
 - Les vacances scolaires,
- L'animation d'activités périscolaires :
 - Accueil du matin, de 7h30 à 8h20
 - Accueil du soir de 16h30 à 18h30

1.3. L'équipe pédagogique

1.3.1. L'équipe de direction :

L'équipe de direction



Adjointe
Sylwia MATHIEU
07 55 59 63 56
direction.lissieu@
dso.ifac.asso.fr



Directrice périscolaire et
accueil de loisirs
Angela MIRANDA VIAL
06 65 43 85 53
responsable.lissieu@
dso.ifac.asso.fr



Agent administratif
Elodie GIBELIN
04 78 47 60 35
contact.lissieu@
dso.ifac.asso.fr

Son rôle par rapport à l'équipe :

- Est garante de la mise en œuvre du projet éducatif et pédagogique
- Etabli le plan financier et administratif
- Assure le suivi des projets d'animation
- Coordonne l'ensemble de l'équipe éducative
- Impulse et alimente la communication et l'esprit d'équipe
- Anime les réunions de préparation, de bilan
- Suit et évalue les animateurs stagiaires
- Gère les plannings, les horaires, les remplacements
- Est disponible auprès des animateurs, enfants, parents et intervenants

👉 **Est garante du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.**

Son rôle par rapport aux familles :

- Informe et renseigne les parents sur les modalités du centre (paiement, règlement, inscriptions, questions diverses, accidents)
- Informe les parents des événements et de la vie du centre
- « Seule l'équipe de Direction est habilitée » à donner des informations aux familles sur le comportement inadapté d'un enfant
- Impulse une relation de confiance entre les familles et l'Accueil de Loisirs
- Propose et anime des réunions d'informations régulières

Son rôle par rapport aux enfants :

- Est garante de la mise en place et du suivi pédagogique et éducatif
- Assure la sécurité de l'enfant

1.3.2. L'équipe d'animation :

L'équipe de Montvallon :

Périscolaire du matin : Christèle, Marine et Coralie

Périscolaire du soir : Alycia, Marine et Valérie avec les maternelles et Enzo, Romain, Colin et Coralie avec les élémentaires

L'équipe du mercredi : Sylwia, Mylène et Colin avec les maternelles et Coralie, Enzo et Marine avec les élémentaires



L'équipe du Bois Dieu :

Périscolaire du matin : Claire et Albina

Périscolaire du soir : Claire, Maryline et Monique avec les maternelles et Albina, Quentin et Mélina avec les élémentaires



Son rôle par rapport aux enfants :

- S'attache au bien-être des enfants et à leur plaisir
- Il est le garant de la sécurité affective, physique et psychique de l'enfant
- Est à l'écoute des enfants
- Tiens compte de l'avis de chacun, prend en compte chaque enfant et respecte les différences de chacun
- Reconnaît les compétences de l'enfant et les met en valeur
- Veille au bien-être physique de l'enfant
- Elabore et met en place des activités originales et adaptées
- Possède un langage adapté, et correct
- Aucun jugement
- Respecte le projet pédagogique et les règles de sécurité

Son rôle par rapport à l'équipe :

- Fait preuve d'initiatives et de collaboration
- Possède un esprit d'équipe
- S'adapte à toutes les situations
- Participe activement aux réunions de préparations et de bilans
- Respecte les horaires, est ponctuel
- Mets en place des projets d'animations
- Est capable d'évaluer ses actions à partir de critères objectifs
- Evoque les conflits (si besoin est) et se donne les moyens de les régler

Son rôle par rapport à la direction :

- Signale tout comportement inadapté auprès de la direction (injure, irrespect)
- Informe de toutes les blessures et inquiétudes des enfants
- Rapporte toutes les difficultés rencontrées auprès des parents, des animateurs
- Respecte toutes les recommandations de la direction (consignes de sécurité)

Son rôle par rapport aux familles :

- Est à l'écoute et accueillant
- Signale à la famille tous incidents physiques survenus sur l'enfant (blessures + soins)
- Transmet les informations relatives aux enfants (vie quotidienne, activité)
- Est attentif aux personnes qui viennent récupérer les enfants (autorisations...)
- L'animateur devra adopter un comportement bienveillant auprès des enfants et des parents dans le cas où un enfant aurait été turbulent durant la journée

1.3.2. L'organisation de l'équipe pédagogique :

1. Les réunions de préparations.

Afin de se préparer au mieux pour faire vivre le centre de loisirs, plusieurs réunions seront mises en place avant chaque début de périodes

2. Les réunions de régulation au fil des vacances

Mise au point et retour sur le fonctionnement.

Préparation des animations.

Organisation des sorties.

3. Former les animateurs stagiaires.

Définition des objectifs du stage.

Participation de l'équipe de direction aux temps d'activités.

Accompagnement des stagiaires par des animateurs confirmés (binômes).

Présence de l'équipe de direction sur le terrain (personnes ressources).

Entretiens individuels réguliers.

Les cinq fonctions de l'animateur

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité.
- Participer à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Les aptitudes de l'animateur

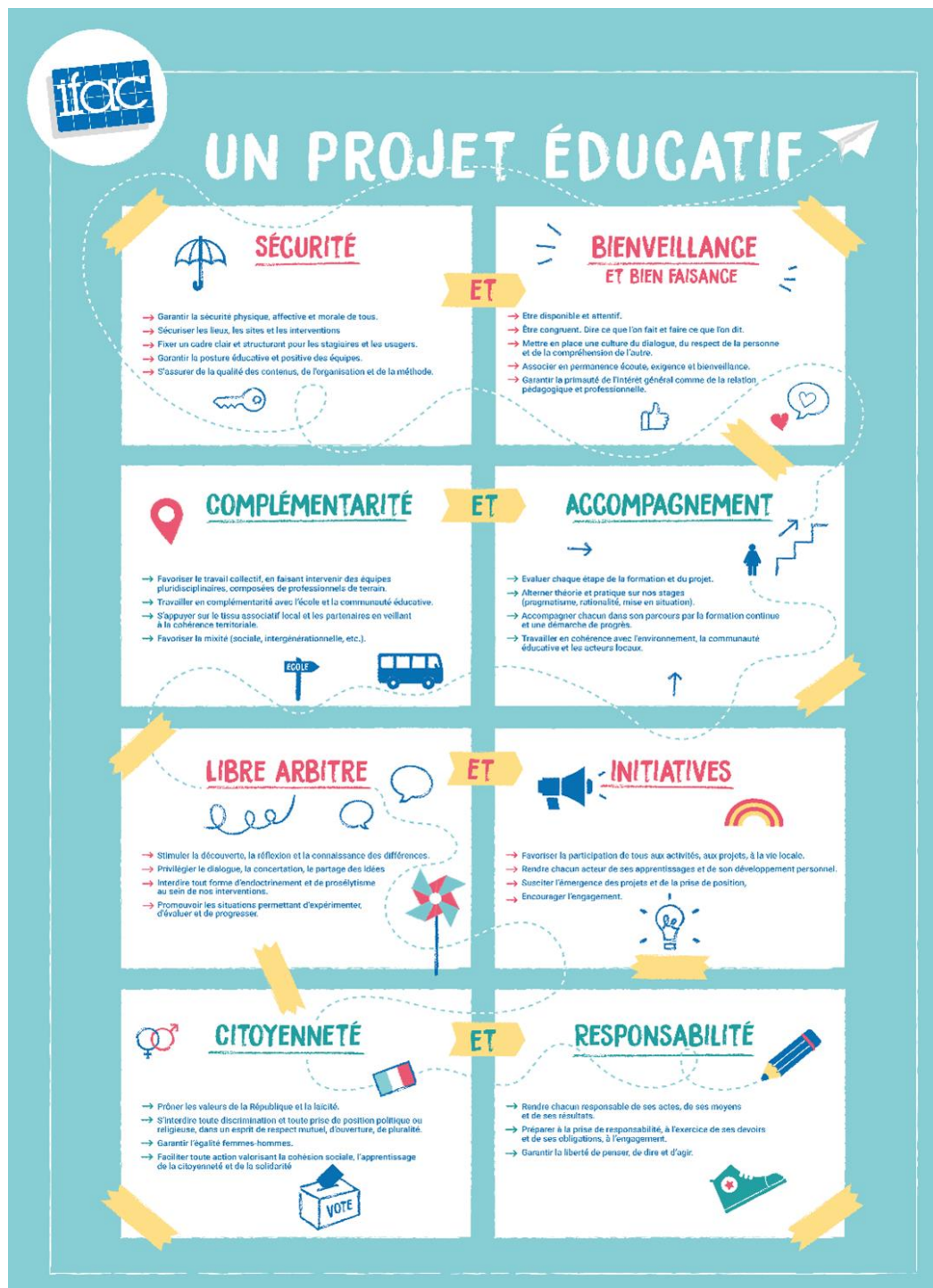
- Transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
- Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination
- Apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

2. LES OBJECTIFS

2.1. Les Objectifs éducatifs

L'accueil de loisirs de Lissieu évolue dans le cadre d'une Délégation de Service Public mis en place par la mairie, signée depuis le 1er septembre 2024 et pour une période de 4 ans.

L'institut de formation, d'animation et de conseil est une association nationale à but non-lucratif, à vocation éducative, sociale et territoriale. L'IFAC se situe parmi les acteurs majeurs de l'éducation populaire, avec une vision pratique dans la réponse aux besoins des personnes, de la petite enfance au troisième âge. Son réseau national agit, avec ses adhérents et ses usagers, dans les champs de l'animation socioculturelle, de l'enfance, de la jeunesse, de la citoyenneté et du développement local.



2.2. Les Objectifs pédagogiques

Toutes les activités proposées, dans le cadre des accueils de loisirs, de l'accueil périscolaire, et des structures d'animation, doivent s'inscrire dans ce projet collectif qui s'appuiera sur le projet éducatif de l'Ifac et sur celui de la commune.

Le projet répondra aux spécificités des structures, et s'axera sur :

- L'apprentissage à l'autonomie, à la responsabilisation, à la socialisation,
- Le développement de la créativité et de l'imaginaire,
- L'approche de la culture et de la lecture,

Les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation de compréhension, de disponibilité, seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation.

La place au jeu, à la détente et au repos, sera en permanence recherchée, notamment pendant les accueils périscolaires.

2.2.1. Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant :

- Encourager les enfants à prendre des initiatives et à s'investir dans leurs activités.
- Valoriser la prise de décision individuelle dans le cadre collectif.
- Apprendre aux enfants à gérer leur matériel et à participer à l'organisation des espaces communs.
- Participer à la vie quotidienne

2.2.2. Développer la socialisation et le respect de l'autre en assurant le bien-être et la sécurité affective des enfants

- Favoriser l'entraide à travers des jeux collectifs ou des projets d'équipe.
- Sensibiliser au respect des règles de vie et à la résolution pacifique des conflits.
- Créer des situations où les enfants de différents âges peuvent collaborer et partager.
- Mettre en place un cadre bienveillant et structurant pour que chaque enfant se sente en confiance.
- Être à l'écoute des besoins émotionnels et physiques de chacun.
- Prévenir toute forme d'exclusion ou de discrimination.

2.2.3. Stimuler la créativité et l'imagination Sensibiliser l'enfant à la découverte de l'environnement proche et à l'expression orale, gestuelle et artistique

- Proposer des activités manuelles et artistiques adaptées à chaque tranche d'âge.
- Encourager l'expression personnelle à travers des projets tels que la création de spectacles, de fresques ou d'histoires collectives.
- Faire découvrir des techniques et supports variés : peinture, sculpture, théâtre, danse

Objectifs	Méthodes	Observations/organisation
→ Inciter chacun des enfants à exprimer son choix	↗ Droit d'expression formel et protégé.	Les enfants ont la liberté d'exprimer tant leurs demandes, que leurs ressentis.
→ S'exprimer, dire, parler	↗ La prise de parole au sein du groupe. ↗ La possibilité, à n'importe quel moment, d'aborder un animateur de son choix afin d'exprimer ses différentes demandes et/ou ses idées.	Une vigilance pour que chaque enfant puisse parler et d'être écouté par tous. L'animateur veille à ce que le groupe ne trouble pas le temps de parole individuel.

→ Être en situation de choix dans les loisirs qui sont proposés	✎ Les enfants choisissent les activités auxquelles ils souhaitent participer.	Organisation d'activités spécifiques (par groupe de niveau ou d'âge, choix entre 2 ou 3 activités) et variété des activités (physiques, expression, intellectuelles, manuelles, culturelles, sportives...). Constitution des listes par l'équipe d'animation en fonction : a) Des souhaits des enfants b) Du nombre de places proposées dans la discipline c) De la tranche d'âge.
	✎ Possibilité de jouer librement	Un animateur est affecté à la mise en place et à l'animation de lieux d'activités libres (espace jeux, dessin, jeux extérieurs, bibliothèque...). ▪ Création de coins jeux, bibliothèque, ▪ Mise en place de lieux et de temps calmes et de repos, ▪ Gestion de l'espace et du temps.
	✎ Participation des enfants à l'élaboration des règles et à la vie du centre	Consigner par différents modes d'expression la vision des droits et devoirs de chacun, ainsi que leurs attentes pour l'année. Rédaction en commun d'une charte de vie prenant en compte les attentes des enfants et les réalités du contexte (consignes de sécurité, structure, équipe, moyens, règlement préexistant).
→ Favoriser la réalisation de projets conçus par les enfants	✎ Animateurs, outils de réalisation des projets des enfants	Prise en compte des demandes des enfants. Co-construction des activités. Méthodologie de projets
→ Permettre aux enfants de découvrir et de développer de nouvelles compétences	✎ Diversifier les activités proposées (manuelles, physiques, d'expression, intellectuelles, spécifiques...)	Les activités proposées peuvent répondre aux demandes des enfants ou être définies par l'équipe dans le cadre d'objectifs particuliers favorisant la découverte d'expériences nouvelles ou complémentaires. Nous rechercherons un équilibre permanent entre les demandes des enfants et les propositions des adultes.
→ Favoriser l'échange au sein d'un groupe	✎ Organiser la prise de parole au sein des groupes ✎ Respect du point de vue des autres ✎ Réflexion commune sur l'élaboration d'activités ✎ Conduite de projets communs	Chacun des enfants est en rapport avec tous les autres. L'animateur veille à ce que chacun puisse exprimer au sein du groupe. Il se place avec les enfants et en canalise leurs interventions.

	☞ Animation de jeux collectifs :	Participation et échanges avec les enfants sur les propositions des animateurs. Répartition des tâches respectant le choix des enfants. Réalisation par les enfants avec l'aide des animateurs. Jeux par équipe, permettant aux enfants d'élaborer des stratégies communes.
→ Permettre à l'enfant d'appréhender les réalités de la vie en collectivité	☞ Expliquer et comprendre les limites de chacun ○ Déplacements ○ Respect du matériel ○ Respect des idées ○ Laïcité et citoyenneté	Respect des besoins et envies de chacun, Respect des consignes de sécurité, Respect des particularités des différents moments de la journée, Respect des autres utilisateurs (salle réservée, espace de cohabitation). Echanges et libre expression sur des sujets d'actualité

2.3. Les moyens mis en œuvre :

2.3.1. Humains

- Une équipe d'animation qualifiée, composée d'animateurs diplômés (BAFA, BAFD) et de personnels en formation dans le respect des exigences de la réglementation.
- Un accompagnement personnalisé pour les enfants ayant des besoins spécifiques (handicap, troubles du comportement).
- Formation continue des animateurs sur des thématiques clés comme l'inclusion, la gestion des conflits et l'animation environnementale

2.3.2. Matériels et pédagogiques

- **Espaces dédiés :**
 - Une salle de motricité pour les activités physiques et les jeux collectifs.
 - Un atelier artistique équipé de matériel de peinture, collage et modelage.
 - Une bibliothèque pour favoriser les moments de calme et de lecture.
- **Ressources pédagogiques :**
 - Jeux de société, matériel de bricolage et livres adaptés aux différents âges.
 - Poulpie et les zones animées

2.3.3. Organisation des activités

- Activités diversifiées (manuelles, sportives, culturelles) pour répondre aux centres d'intérêt variés des enfants.
- Mise en place de projets à long terme, comme la création d'un jardin pédagogique ou d'un spectacle.
- Sorties régulières pour élargir les horizons des enfants (musées, parcs, fermes pédagogiques).

2.3.4. Méthodologie

- *Utilisation de la pédagogie active : rendre les enfants acteurs de leurs apprentissages.*
- *Encouragement à la co-construction des activités : impliquer les enfants dans le choix des projets.*
- *Valorisation des réussites par des moments de partage (expositions, présentations aux familles).*

3. LE PROJET DE FONCTIONNEMENT

3.1. La journée type

JOURNÉE TYPE POUR LES MATERNELLES, PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES ET LE MERCREDI

DE 7H30 À 9H00 – L'accueil a pour objet la prise en charge des enfants, de prendre et/ou de communiquer des informations auprès des enfants et des parents. C'est un accueil individualisé, avec des activités personnelles : réveil calme, histoires, écoute de musique, coins jeux de société, dessin, poupées, voitures... Il reste en cohérence avec l'accueil périscolaire.

DÈS 9H00 – Constitution du groupe. Présentation de la matinée par les animateurs sous formes variées (présentation de l'objet ou bien narration ou explication ...).

DE 9H30 À 10H15 – ACTIVITÉS DIRIGÉES.

Exemples :

Modelage : réalisation de sujets d'un village sur un thème (Exemple : personnages, animaux et habitations de la savane). Objectif : développer sa motricité fine et son imagination.

Maquillage : Atelier de maquillage en clown. Objectif : développer sa motricité fine, l'imagination, acceptation du contact de l'autre.

Graphiques, apprendre à respecter une règle, apprendre à réaliser quelque chose

Ensemble, apprendre à respecter et à connaître les aliments.

Jeux sportifs d'extérieur : jeux de parcours, jeux de ballons... Objectif : développer sa psychomotricité

DE 10H15 À 10H45 – Temps libre à l'extérieur pour s'aérer, jouer librement ou avec un ou plusieurs animateurs.

DE 10H45 À 11H30 – ACTIVITÉS "NON DIRIGÉES".

Exemples :

Ouverture du maquillage à d'autres enfants, échanges de savoir-faire entre enfants

Utilisation des réalisations du matin pour jouer ensemble, imaginer une aventure en savane

Jeux d'extérieurs non dirigés mais encadrés, préparation d'un mini numéro de clowns.

Ou fin des activités de la première partie de la matinée si celle-ci n'est pas terminée

A 11H30 – FIN DES ACTIVITÉS. Les enfants se préparent pour le repas (passage aux toilettes, lavage de mains).

DE 12H00 À 13H20 – DÉROULEMENT DU DÉJEUNER.

DE 13H30 À 14H30 – UN TEMPS LIBRE SUIVI D'UN TEMPS CALME est proposé aux enfants, leur offrant la possibilité de se reposer (sieste pour les 3/4 ans), de jouer dehors ou dans les salles mises à disposition.

A 14H30 À 16H 15- ACTIVITÉS DIRIGÉES.

L'ensemble du groupe se rassemble en salle. La présentation et le départ des activités s'effectuent de la même façon que pour la matinée.

Exemple :

Danses Populaires / Folkloriques

Construction d'une sculpture à eau à l'aide de matériaux de récupération (bouteilles...) d'une sculpture mobile avec des jeux d'eaux colorées, pour décorer le centre et pour jouer avec.

Parcours sportif ; Petits jeux d'intérieur ou d'extérieur
Le goûter aura pu avoir lieu au cours de l'activité.

16H30 – GOUTER

A LA FIN DU GOUTER – Un temps de rangement collectif (animateurs/enfants) est réalisé.

L'enfant peut s'orienter sur ces différents lieux en fonction de son choix. Les animateurs veillent à ce que chaque enfant récupère ses affaires personnelles.

DE 17H00 À 18H30 – Organisation des animateurs pour gérer le départ échelonné et le temps libre proposé aux enfants restants plus longtemps, leur offrant la possibilité de se reposer, de jouer dehors ou dans les salles mises à disposition, de pratiquer de petites activités comme dans les temps calmes (dessins, coloriage, pliages simples, perles, fresque commune...).

Les animateurs transmettent aux familles les informations relatives à la journée et à leurs enfants, se tiennent à disposition pour toutes remarques et demandes. L'équipe reste un petit temps pour faire le point sur la journée passée et celle à venir. Ils vérifient l'état des locaux.

JOURNÉE TYPE POUR LES ÉLÉMENTAIRES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES ET LE MERCREDI

DE 7H30 À 9H00 – L'accueil a pour objet la prise en charge des enfants, de prendre et/ou de donner des informations auprès des enfants et des parents. C'est un accueil individualisé, avec des activités personnelles : histoires, écoute de musique, jeux de société, dessin, discussion ... Il reste en cohérence avec l'accueil périscolaire.

DÈS 9H00 – Rassemblement des enfants et présentation des ateliers de la matinée. Après le choix des enfants, chaque groupe se dirige vers son activité. Au fur et à mesure de l'année, les enfants pourront proposer des activités (cf. projet). Un animateur reste à la disposition des enfants qui souhaitent mener une autre activité, les aide à la réaliser en toute sécurité et dans le respect de l'organisation des autres activités.

DE 9H30 À 11H15 – ACTIVITÉS DIRIGÉES.

Exemple :

Fabrication : réalisation d'instrument de musiques. Objectifs : développer sa motricité fine, favoriser la concentration

Peinture à la façon « Dali ». Objectifs : Apprendre à analyser, appliquer une technique, développer son imagination

Jeux sportifs d'extérieur : speed-ball Objectifs : développer la rapidité, l'adaptation, l'esprit d'équipe, de compétition, ...

DE 11H15 À 11H45 – Rangement et temps libre à l'extérieur pour s'aérer, jouer librement ou avec un ou plusieurs animateurs.

A 11H45 – Les enfants se préparent pour le repas (passage aux toilettes, lavage de mains). Déplacement encadré vers les lieux de repas.

DE 12H00 À 13H20 – Déroulement du déjeuner dans un climat convivial et serein.

DE 13H30 À 14H30 – Un temps libre suivi d'un temps calme est proposé aux enfants, leur offrant la possibilité de se reposer, de jouer dehors ou dans les salles mises à disposition.

A 14H30 À 16H15 – ACTIVITÉS DIRIGÉES

L'ensemble du groupe se rassemble en salle. La présentation et le départ des activités s'effectuent de la même façon que pour la matinée.

Exemple :

Des ateliers comme le matin ou une activité collective ou en grand groupe.

Animation exceptionnelle : jeu de piste dans la commune ou les enfants devront ramener un maximum d'indices, preuves, éléments, etc....

Objectifs : apprentissage topographique (lecture d'une carte), développement social (attitude en ville, ...), connaissance du patrimoine urbain, respects des règles, initiation à la sécurité routière.

Initiation à une pratique sportive : natation, gymnastique, tennis...

Objectifs : découverte d'une pratique, respect des règles, adaptation à un autre cadre...

16H30 : GOUTER Le goûter aura pu avoir lieu au cours de l'activité.

A LA FIN DU GOUTER – Un temps de rangement collectif si nécessaire est réalisé ; temps d'échanges sur la journée, activités libres non dirigées. Les animateurs veillent à ce que chaque enfant récupère ses affaires personnelles.

DE 17H00 À 18H30 – Organisation des animateurs pour gérer le départ échelonné et le temps libre proposé sous forme d'ateliers aux enfants restant plus longtemps, leur offrant la possibilité de se reposer, de jouer dehors ou dans les salles mises à disposition, de pratiquer de petites activités calmes.

Les animateurs transmettent aux familles les informations relatives à la journée et à leurs enfants, se tiennent à disposition pour toutes remarques et demandes. L'équipe reste un petit temps pour faire le point sur la journée passée et celle à venir. Ils vérifient l'état des locaux.

3.2. Le temps périscolaire

3.2.1. Principes généraux

Longtemps considéré comme un temps où l'enfant attend ses parents, le temps périscolaire doit être construit et pensé comme un temps d'activités complémentaires périscolaires (ou TAP). Ce sont des activités sportives, culturelles, artistiques qui doivent contribuer à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école. Ils sont dispensés par du personnel d'animation placé sous la responsabilité d'un organisateur municipal ou associatif.

Cette idée d'alternance de temps scolaires, familiaux et extra-scolaires peut être l'occasion de « penser l'école comme un lieu de vie et d'éducation, au-delà du lieu essentiel d'instruction qu'elle constitue, pour qu'elle permette à chaque enfant de révéler ses possibilités et ses aspirations grâce à des interactions complémentaires et une écoute mutuelle de l'ensemble des acteurs. »

Les temps d'activités complémentaires se situeront entre le temps scolaire, proprement dit centré sur les apprentissages fondamentaux prévus par les programmes, et le temps de loisirs récréatif. Il devra être l'occasion de prolonger l'action éducative de l'école en aidant l'enfant à diversifier ses acquisitions et construire sa personnalité au travers d'activités structurées s'appuyant sur les richesses locales. Les activités proposées devront développer des connaissances, des gestes et des aptitudes dans des domaines variés : culturel, artistique, sportif, scientifique, environnemental, comportemental...

3.2.2. L'accueil périscolaire du matin

DE 7H30 À 8H20 : ARRIVÉES ÉCHELONNÉES DES ENFANTS

Les enfants inscrits au périscolaire sont accueillis au fil des arrivées par un animateur relais en charge de l'accueil. Les enfants se dirigent vers l'atelier de leur choix.

Les activités proposées par l'équipe d'animation sont volontairement douces et propices au calme, afin que chaque enfant débute sa journée à son rythme.

DE 8H20 À 8H30

Les enfants de maternelle sont accompagnés dans leur classe par les animateurs. Les enfants d'élémentaire vont en classe de façon autonome. Les animateurs transmettent à l'équipe enseignante les informations utiles à la poursuite de la journée par les enfants.

3.2.3. L'accueil périscolaire du soir

DE 16H30 À 17H00 : ACCUEIL ET GOÛTER

DE 17H00 À 18H30 : ACTIVITÉS ET ATELIERS TEMPS LIBRES

A 16h45, les enfants seront pris en charge par groupe pour aller sur les activités, par l'animateur ou l'intervenant. Les enfants sont acteurs de ce temps afin de les responsabiliser sur la tenue de la salle, le respect du matériel, l'implication du début à la fin de l'activité.

Durant ce temps, l'animateur ou l'intervenant est maître de son groupe.

NB : si un enfant ne souhaite pas réaliser une activité spécifique, nous mettrons en place des espaces ludiques et de détente avec des jeux libres, des livres, des coussins à disposition des enfants, sous la surveillance d'un animateur de l'équipe du site.

LE DÉPART ÉCHELONNÉ DES ENFANTS.

Le départ peut être effectué seulement à partir de 17h pour le bon fonctionnement des activités.

Si les parents souhaitent que leur enfant parte seul le soir, ils devront signer une autorisation parentale et indiquer les jours et les horaires de départ de leur enfant.

L'animateur référent identifié sur le groupe scolaire aura la charge de l'accueil des parents.

Dès 18h15, tous les enfants seront réunis afin de faciliter le départ du soir. Une animation douce ou des ateliers libres sont proposés. Les animateurs veilleront à ce que chaque enfant ait récupéré ses affaires personnelles.

L'animateur relais aura avec lui un cahier de liaison qui lui servira à noter les remarques de parents, et lui permettra de transmettre les informations relatives à la journée de leur(s) enfant(s) (incident dans la journée, blessure bénigne de l'enfant, comportement inadapté, etc.).

C'est un temps de traitement des inscriptions ou de gestion administrative. Un animateur doit toujours être en mesure d'informer les parents ou de recueillir son inscription.

3.3. Quelques repères sur les temps spécifiques en accueil de loisirs

→ La plus-value de l'Ifac dans l'organisation pédagogique

Améliorer la qualité des accueils de loisirs

Pour les enfants, notre volonté est d'élargir l'offre éducative et de favoriser l'accès à de véritables apprentissages. Pour les personnels, notre exigence est de créer une dynamique favorisant le partage des expériences, le travail collectif ainsi que la recherche et la mise en œuvre de projets communs à tous les accueils de loisirs

→ La sieste

En maternelle en particulier, suivant les besoins et/ou les demandes spécifiques des enfants et des parents, un temps « sieste/repos », dans le lieu réservé à cet effet, sera mis en place chaque jour. L'animateur instaurera un système permettant un réel moment de calme, de détente et de repos par le biais, par exemple, d'une lecture de livre pour enfant et/ou sur fond musical. Les ateliers tournants permettront aux petits ayant fait une sieste, d'intégrer le groupe au fur et à mesure du réveil, respectant ainsi leur rythme journalier.

→ Les temps d'activités

Les activités seront programmées chaque matin et après-midi en fonction des attentes et besoins des enfants. Elles se feront principalement en sous-groupe et par tranche d'âge. L'enfant aura la possibilité de choisir son activité et de la vivre en fonction de ses attentes et envies.

→ Le Temps libre

Pendant et après chaque activité, l'équipe mettra en place des moments de détente où l'enfant, sous le regard vigilant de l'animateur, pourra vivre un moment en adéquation avec ses envies, ses besoins d'occuper un espace d'autonomie en intérieur ou en extérieur, sans contrainte d'encadrement structuré par une action spécifique. Il pourra, s'il le désire, associer l'animateur à ce moment.

L'équipe mettra à disposition des espaces d'ateliers fixe de type dînette, lego, Kapla, livres, jeux de société, jeux de ballon, coloriage... L'enfant aura le choix de l'utilisation libre de ces espaces ou de ne rien faire. Ces moments permettront aussi un échange entre les enfants et entre l'animateur et les enfants. Ce temps libre permet aux animateurs de prendre leur pause selon un planning bien défini.

→ Les repas en accueil de loisirs :

Les animateurs déjeunent à la table des enfants en veillant à être à proximité des endroits sensibles (sorties, portes...). Les adultes sont les garants du bon déroulement du repas.

Chaque animateur doit sensibiliser les enfants à l'importance d'une alimentation équilibrée et variée, et sur le comportement à tenir lors d'un repas en collectivité (gestion du volume sonore, du comportement en général...).

Les enfants se placent selon leur volonté et par affinité.

Le temps du repas est d'expérience un moment complexe où il faut à la fois :

- Gérer des effets de masse (beaucoup d'enfants au même moment en un même lieu),
- Canaliser les énergies à la sortie des espaces d'animation et pendant les temps de récréation,
- Organiser un retour au calme avant le passage à table,
- Organiser le passage aux toilettes pour se laver les mains avant et après le repas,
- Animer le repas pour qu'il soit un moment d'échanges entre les enfants, mais aussi un espace où ils prennent le temps de manger, ainsi qu'un temps de détente,
- Animer un temps d'apprentissage pour apprendre à se servir de l'eau, utiliser la fourchette et le couteau, goûter, appréhender les bases de la nutrition
- Permettre des temps de récréation où l'enfant joue seul ou avec ses camarades,

Ce temps est un moment privilégié pour se restaurer correctement et pour découvrir de nouvelles saveurs !

Notre prestataire RPC nous permet d'atteindre nos objectifs avec une gestion au plus juste afin de réduire significativement le gaspillage.

Avec le public maternel, les animateurs se disposeront pour pouvoir accompagner les enfants dans certaines tâches (couper la viande, se servir, ...).

Le "Faire" et le "Faire avec" seront des étapes progressives pour les amener selon leur capacité vers l'autonomie de certains gestes.

Une vigilance particulière sera portée sur la découverte des goûts, des odeurs, grâce aux échanges, voire par des petits jeux.

Avec le public élémentaire, les animateurs seront vigilants à ce que les discussions ne prennent pas le pas sur l'alimentation. Les enfants pourront participer à certaines tâches (débarrasser, servir les autres...).

Comme boisson, les enfants ne boivent que de l'eau (comme les animateurs).

Si un enfant ne désire pas ou peu de nourriture, l'équipe s'assurera d'un suivi sur la journée, il veillera à en informer les parents.

Avec les mêmes précautions, les enfants sont autorisés à ne pas terminer le contenu de leur assiette. En parallèle, les animateurs travaillent sur l'éducation à la quantité alimentaire. Les parents seront informés le soir des éventuelles difficultés à s'alimenter de leur enfant.

Les équipes d'animateurs seront associées à des événements comme la semaine du goût pour créer des repas ludiques, enjoués et éducatifs.

Dans tous les cas, les équipes sont assises avec les enfants de façon que le temps de restauration soit un vrai moment éducatif de partage et de convivialité.

→ Le goûter

Le goûter concourt à l'équilibre alimentaire de la journée de l'enfant, il est constitué de 2 composantes. A l'extérieur comme à l'intérieur, celui-ci sera toujours prévu et organisé de manière à être un réel moment de pause dans l'après-midi.

Les enfants sont correctement installés et les mesures d'hygiène sont réunies.

Les animateurs encadrent les enfants en créant une ambiance facilitant les échanges et l'expression de chacun

Un travail pédagogique autour du goûter pourra être proposé afin d'amener les enfants à une réflexion pour que ce temps devienne qualitatif (goûter sain, défi 0 déchets.)

A la fin du temps du goûter, les lieux sont remis en état par l'ensemble des enfants et des animateurs (sacs poubelles à disposition pour les déchets, éponges ou lavettes).

Les enfants peuvent décider aussi de rester entre eux : l'animateur se fait donc discret tout en se positionnant sur la structure afin d'assurer la sécurité pour les enfants.

→ Les jeux

Les activités seront proposées sous forme de jeux. Remettre le jeu au cœur de la dynamique éducative en accueil de loisirs, c'est accompagner les enfants dans l'apprentissage et les découvertes au moyen de méthodes pédagogiques actives et ludiques.

→ Les points d'attention et de vigilance :

- En cas de canicule et en suivant les consignes de la circulaire émise par la DDSCS,
- En cas de mise en place du plan Vigipirate,
- En cas de situation sanitaire grave en saisissant les services de santé compétents,
- En cas de comportements, propos ou gestes violents, ou laissant supposer l'expression d'un mal-être ou d'une maltraitance d'un enfant, en saisissant les services juridiques et sociaux compétents.

→ L'accompagnement des projets des enfants

L'équipe organisera la possibilité, pour les enfants d'imaginer un projet et de le réaliser (que ce soit une activité très éphémère, ou un projet plus élaboré). Nous préconisons sur la structure des espaces spécifiques afin que cette possibilité soit l'objet d'un encadrement réellement formateur au service du développement de l'initiative et de l'autonomie.

→ Les sorties exceptionnelles :

Chaque période des vacances amène les enfants à sortir de l'espace de l'accueil de loisirs pour se rendre sur la journée ou en demi-journée à une sortie. Ces sorties peuvent faire l'objet de projets communs inter-accueils afin de mutualiser les coûts engendrés par le transport. D'autres sorties à la demi-journée, dès la sortie de l'école seront organisées sur les autres journées de fonctionnement.

- Information préalable des familles
- Identification des enfants (gilets ?) lors des déplacements.
- Respect des taux d'encadrement légaux :
 - 1 animateur pour 8 enfants en maternelle.
 - 1 animateur pour 12 enfants en élémentaire.

Les enfants partent pour la journée, vers une destination qui répond à des objectifs d'ouverture culturelle, de découverte d'un milieu, d'émerveillement et de dépaysement. Ces journées doivent alimenter les souvenirs des enfants.

Ces sorties s'inscrivent dans le thème dominant du cycle de découverte travaillé sur la période. Elles visent des objectifs d'ouverture culturelle et de découverte d'un milieu.

→ Flâner ou « faire rien » (en apparence...)

L'équipe organisera la possibilité ponctuelle pour les enfants de ne « faire rien ». Elle veillera à ce que cela ne devienne pas une habitude au risque de transformer le centre en garderie. Nous préconisons sur la structure des espaces spécifiques afin que ce possible soit cadré et ne se transforme pas en "grand bazar".

L'équipe sera vigilante à ce que cela reste exceptionnel.

→ Des cycles et des thèmes :

Le cycle (temps entre chaque période de vacances) constitue une durée assez longue et un temps bien inscrit dans les repères familiaux pour que l'on s'y réfère afin de proposer une organisation pédagogique particulière.

Chaque année verra un thème dominant qui constituera le fil rouge du travail de l'année dans le centre. À l'intérieur de ce thème, 5 cycles seront travaillés (1 entre chaque période de vacances scolaires). La durée favorisera la construction de projets conçus, réalisés et présentés par les enfants, et auxquels les parents pourront être associés.

De même, le contexte permet d'inscrire les interventions extérieures (conteurs, musiciens, bricoleurs, sportifs ...) dans cette dominante.

Nous resterons dans le plaisir, mais nous donnerons du sens et de la force aux apprentissages en les inscrivant dans la durée et dans un contexte aux contours définis.

→ Arrivées et départs

Les arrivées et les départs entre 9h30 et 11h30 ainsi qu'entre 14h et 17h. ne sont pas autorisés, sauf cas très exceptionnels. Dans ce cas précis, un document déchargeant l'établissement de toute responsabilité est signé obligatoirement par le responsable légal.

→ Sécurité et gestion des urgences

Plan de sécurité général

Élaboration d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) en cas de risques majeurs (intempéries, incidents extérieurs).

Réalisation régulière d'exercices d'évacuation pour habituer les enfants et les animateurs aux consignes en cas d'urgence.

Présence d'un référent sécurité au sein de l'équipe, chargé de superviser les protocoles.

Sécurité physique des enfants

Vérification régulière des locaux pour assurer leur conformité aux normes de sécurité.

Mise à disposition de trousse de secours accessibles dans chaque espace d'activité.

Formation aux premiers secours pour l'ensemble de l'équipe d'animation.

Information préalable des familles

Identification des enfants (gilets) lors des déplacements.

Gestion des urgences médicales

Communication claire avec les familles concernant les allergies, traitements médicaux et PAI (Protocole d'Accueil Individualisé).

Protocoles établis pour contacter les services d'urgence (SAMU, pompiers).

Mise en place d'un registre pour signaler et documenter tout incident.

→ La bonne attitude concernant...

L'accueil des fratries :

Il est possible que les enfants d'une même famille mais d'âges et de groupes différents fassent la demande de rester ensemble. Il ne sera pas possible d'accéder à leur requête sur le temps d'activité pour les raisons suivantes : activités non adaptées, besoin de « liberté » de celui qui subit la demande, intégration dans le groupe...

Néanmoins, lors des temps d'accueil du matin et du soir et sur le temps du repas, il est possible de laisser ces fratries se retrouver.

La séparation parents/enfants :

En cas de difficulté de séparation, l'animateur de l'accueil est la première personne présente pour rassurer l'enfant et la famille. Attention, ne pas hésiter à faire appel à l'animateur qui a le plus d'affinités avec l'enfant pour le réconforter et le rassurer si besoin. De même, l'animateur peut suggérer à l'enfant et son parent un petit rituel pour se dire en revoir. Il faut également préciser aux familles la possibilité d'appeler au cours de la journée pour être rassurer et aussi, que bien souvent, le chagrin de la séparation ne dure qu'un court moment.

L'enfant qui refuse de manger :

Si l'enfant ne souhaite pas manger, l'animateur devra tenter de comprendre pourquoi, mais attention, en aucun cas, il ne faut forcer l'enfant à manger. Nous n'hésiterons pas à proposer plus d'entrée, de viande, d'accompagnement ou de fromage en fonction des goûts de l'enfant mais jamais plus de pain.

L'animateur informera bien la direction au sujet du problème rencontré et sera vigilant à l'état de l'enfant à la suite du repas.

Les régimes alimentaires particuliers :

Les enfants ayant un régime alimentaire particulier sont répertoriés sur un listing spécifique affiché dans le restaurant mais aussi reportés sur chaque fiche de pointage hebdomadaire. Chaque animateur sera vigilant à prendre connaissance de cette liste et à identifier les enfants présents.

Par ailleurs, il est essentiel que les régimes particuliers soient servis en premier afin d'éviter toute erreur.

L'enfant récupéré par une personne non autorisée par la famille :

Toute personne inconnue de l'animateur présent à l'accueil doit se voir réclamer une pièce d'identité. Si cette personne n'apparaît pas dans le dossier de l'enfant et qu'il n'y a pas d'autorisation écrite transmise à l'accueil de loisirs, l'enfant ne peut être remis.

L'animateur orientera alors la personne vers la direction qui choisira alors la marche à suivre.

Un animateur ne doit pas prendre seul la décision de confier un enfant à une personne venant le chercher. Cela peut être considéré comme une faute professionnelle lourde de conséquence.

L'enfant récupéré en dehors des temps d'accueil :

Il est nécessaire d'avoir une trace écrite de tout enfant quittant le centre en dehors des heures prévues.

Le courrier peut avoir été remis en amont, ou alors, une décharge de responsabilité sera signée au moment du départ.

Attention, ne pas oublier de vérifier si la personne est autorisée à prendre l'enfant.

N'oublions pas que la sécurité physique, affective et morale de l'enfant est notre priorité de chaque instant.

Informations diverses

➤ Avant de quitter le centre, chaque animateur se voit attribuer une mission de rangement. Le rangement est essentiel pour que chacun puisse trouver facilement ce dont il a besoin et pour que la sécurité des enfants soit toujours garantie. Un planning de répartition est mis en place pour faciliter l'organisation.

↪ TABLEAU DES TACHES MIS A JOUR A CHAQUE PERIODE

4. ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

Définition du handicap :

Selon l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles : « constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Ouverts à tous, sans distinction, notre association porte un projet de développement social des personnes. Notre volonté de mixité des publics doit permettre à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

Un enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique ou présentant des différences comportementales doit avoir accès à nos activités.

L'accueil de ces enfants, quand ses parents le souhaitent, participera à :

- Mobiliser ses potentialités et ses compétences ;
- Acquérir d'autres découvertes par l'émulation et l'entraide du groupe ;
- Dynamiser son intégration ;
- Donner la possibilité à ses parents de goûter à une vie normale ;
- Permettre aux autres enfants de découvrir la différence et construire des relations d'entraide.

4.1. L'accueil

Chaque inscription fera l'objet d'une préparation individualisée entre les parents, et le Directeur responsable de la structure au travers d'une fiche personnalisée. Cette rencontre permettra de déterminer les modalités de l'accueil (aménagement du temps d'accueil, de l'espace, repérage des lieux pour l'enfant et la famille...). Le type d'handicap n'est, en principe, pas un frein à l'accueil ; cependant une réponse personnalisée sera proposée à la famille.

La rencontre avec les parents de l'enfant permet :

- Un premier contact,
- De répondre aux questions des parents,
- De s'informer de la personnalité et des particularités de l'enfant : quel est son/ses handicaps, ses possibilités, ses capacités relationnelles, d'autonomie et ses centres d'intérêt ?
- De récupérer toutes les informations qui le mettront en relation avec l'entourage de l'enfant : médecin, famille, personne assurant le suivi habituel,
- De décider ensemble des modalités d'intégration : quand, comment, combien de temps ? (Établir une démarche d'intégration).

Elle permet également de remplir ensemble la fiche personnalisée, précisant par écrit tout ce qui a été vu avec les parents durant l'entretien. La fiche permet également de mieux organiser le séjour en conséquence, de prévenir les dangers...

La rencontre avec les professionnels de santé en charge de l'enfant.

Avec l'accord et la présence éventuelle des parents, il sera bon de rencontrer les professionnels de santé qui accompagnent l'enfant et sa famille dans le traitement du handicap de l'enfant. Outre l'explication des bons gestes et des bonnes attitudes à tenir sur le plan médical, ce rendez-vous peut également être bénéfique pour obtenir conseils et autres explications pour aider à favoriser l'intégration des enfants porteurs de handicap.

4.2. Sensibilisation de l'équipe.

L'équipe pédagogique sera informée des capacités et difficultés rencontrées par l'enfant au sein des réunions de préparation ou lors des réunions enfants. Ils seront également renseignés sur les modalités d'accueil qui ont été prédéfinies en collaboration avec la famille. Il sera mis à disposition sur chaque site, un livret comportant des fiches renseignant sur les différents handicaps ainsi que des conseils à adopter.

La sensibilisation sera également un moment d'échange entre les différents encadrant, permettant à chacun de s'exprimer sur ses appréhensions. Il permettra de déterminer notre organisation d'encadrement collective.

4.3. Les informations médicales

Toutes informations médicales nécessaires à l'accompagnement de l'enfant seront diffusées à l'ensemble de l'équipe. Le Directeur du centre sera le référent. En son absence, une personne désignée assurera la mission. Il devra s'assurer :

- De la prise du traitement,
- Que l'enfant ait toujours le traitement avec lui pour les sorties (ex : allergie aux piqûres, asthme...)
- Du suivi des démarches administratives (fiche sanitaire, ordonnance nominative et récente),
- De vérifier la validité du traitement dans le cas où les parents le laisse en permanence sur la structure

Un emplacement spécifique sera désigné pour le rangement du traitement éventuel, et l'affichage du PAI et numéros d'urgence. Le PAI sera également joint en copie à la fiche sanitaire.

Les numéros à connaître

SAMU	15
POMPIERS	18
POLICE	17
MEDECIN	Tel : xxxxx
HOPITAL CH de Neuville Sur Saone	Tel : 04 72 00 10 35
CENTRE ANTI-POISONS	Tel : 04 72 11 69 11
MAIRIE	Tel : 04 78 47 60 35
ENFANCE MALTRAITEE	119
Mission Handicap Ecully	Tel : 04 28 67 28 20

4.4. Les conditions d'accueil

4.4.1. Les objectifs :

- Permettre à l'enfant de s'épanouir dans sa vie d'enfant,
- Permettre aux parents de reprendre confiance en eux et en leur enfant et oser faire des projets,
- Respecter chaque enfant et chaque famille en prenant en compte son identité, ses particularités, les pratiques et les valeurs familiales,
- Permettre aux enfants en situation de handicap de grandir avec d'autres enfants,
- Permettre à tous les enfants et à leurs parents de se sentir reconnus,
- Permettre un espace de socialisation, d'éveil et d'initiatives.

4.4.2. Les moyens

- L'accueil : un temps pour faire connaissance et s'approprier. Cette première rencontre est essentielle pour créer un climat de confiance,
- Désignation de personnel référent,
- Permettre une adaptation d'accueil à la carte en proposant plages horaires, plannings modules,
- Adaptation des activités à l'accueil du handicap. Il s'agit de se questionner sur l'activité en tant que telle, les pratiques et les méthodes d'animation développées et leur évolution nécessaire pour accueillir l'enfant dans de bonnes conditions.
- Etudier l'accessibilité sur l'ensemble de nos structures. Cette accessibilité doit prendre en compte les différentes formes de handicap et apporter des solutions techniques,
- Formation du personnel.

4.4.3. Organisation

Pour chaque enfant présent au cours de l'année, une feuille personnalisée de prise en charge sera rajouté au dossier précisant le handicap, le référent, l'adaptation nécessaire (organisation des activités, technique...), le mode de participation de l'enfant et fonctionnement de l'équipe.

4.5. La fiche individuelle d'accueil et de suivi

	Informations/Observations/Recommandations
Nom de l'enfant	
Type de handicap ou trouble de la santé	
Période de présence	
Animateur référent (lors des repas, des sorties, des activités, des temps libres)	
Adaptation nécessaire (organisation des activités, technique...)	
Mode de participation de l'enfant	
Fonctionnement de l'équipe (quotidien, lors des sorties...)	
Personne à joindre en cas d'urgence	
Coordonnées	
Recommandations ou observations à connaître	

5. RELATION AVEC LES FAMILLES

Le lien avec les familles est au cœur de nos préoccupations. Si la question de la sécurité de leurs enfants est prépondérante, les familles sont attachées à obtenir de la qualité dans l'offre éducative mais aussi dans la relation administrative avec le gestionnaire.

→ Un interlocuteur de proximité

Le directeur du centre de loisirs ou son adjoint sont les interlocuteurs des familles dans la gestion des inscriptions.

Sur chaque accueil de loisirs, les familles auront accès aux informations nécessaires à l'inscription de leurs enfants, à leurs activités. Les feuilles d'inscriptions seront à leur disposition.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SERA APPORTÉE À L'ACCUEIL DES USAGERS, QU'IL SOIT PHYSIQUE, TÉLÉPHONIQUE OU PAR LE SITE INTERNET. CHAQUE RÉCLAMATION OU SOLlicitATION SERA TRAITÉE INDIVIDUELLEMENT.

→ Une relation constante

Les animateurs doivent avoir une relation bienveillante avec les familles. Nous aurons une exigence permanente sur ce point. Cela s'organise notamment avec des animateurs référents qui seront dédiés à l'accueil des familles, le matin et le soir. Ils se feront le relais des informations, des inscriptions...

→ Un accès facilité à notre siège local en cas de souci.

Les familles auront également la possibilité de prendre rendez-vous auprès de la coordination pour évoquer toutes les difficultés qu'elles pourraient rencontrer dans l'exécution du service, tant sur les aspects pédagogiques, administratifs ou financiers.

→ Des outils simples pour la gestion des inscriptions.

Le portail famille est ouvert pour les inscriptions, les communications, les annulations etc. Nous avons choisi d'utiliser le même outil que la commune pour faciliter les inscriptions puisque celui-ci est bien connu par les familles.

Notre agent administratif sera en lien constant avec nos équipes sur le terrain afin de répondre au mieux aux problématiques de tous.

→ Un service de proximité.

Les inscriptions aux activités se feront directement sur les sites de proximité : là, où les familles déposent ou récupèrent leurs enfants. Les modalités sont simples, avec les animateurs qui noteront les enfants inscrits dans les différentes activités.

6. L'ÉVALUATION

L'Ifac, afin de garantir la qualité de ses actions dans le cadre des accueils de loisirs péri et extra scolaires, a créé avec l'AFNOR, en 2013, une norme « engagement de service » pour la qualité pédagogique des accueils de loisirs (« Quali'loisirs », ref. 250). Cette démarche, en lien avec nos équipes pédagogiques et assistée par un contrôleur externe, veille au respect de la qualité de l'accueil, de l'organisation et des activités proposées.

Ces évaluations et analyses, complétés par des enquêtes régulières auprès des parents ; permettent de construire et mettre en place des plans d'amélioration. Ils font l'objet d'une information et d'une concertation avec la collectivité locale.

Cette démarche nous permet de :

- ↳ Sécuriser et garantir l'action et les services rendus aux familles.
- ↳ Doter les équipes d'un outil méthodologique commun.
- ↳ Garantir une action éducative identifiable partout et pour tous.
- ↳ Accompagner l'essor du métier, autant pour sa professionnalisation que pour relancer les volontés d'engagement.

Le suivi de la qualité de nos accueils est articulé autour de 8 axes :

- 1 Garantir un accueil et une qualité relationnelle pour l'enfant et sa famille.
- 2 Prévenir et garantir la sécurité des enfants
- 3 Développer un projet pédagogique et proposer des activités ludiques et éducatives en adéquation avec le projet éducatif territorial
- 4 Proposer des activités en lien avec la vie locale, l'environnement, la culture et le patrimoine
- 5 Aménager des espaces et des locaux adaptés aux enfants, aux familles et aux équipes d'animation
- 6 Former et accompagner les équipes d'encadrement pour la qualité du service
- 7 Favoriser l'implication et les relations avec les familles
- 8 Assurer une communication régulière sur la vie du centre.

Ces objectifs sont concrétisés par 24 engagements simples et clairs et donc certifiés par l'Afnor. La démarche qualité est aussi un système de management des Accueils de Loisirs reposant sur une charte :

- Chaque directeur s'engage à mettre en œuvre la « charte » sur son accueil de loisirs.
- La démarche qualité n'est pas une démarche de contrôle ; c'est une démarche de progression.
- Elle n'est pas une démarche descendante ; elle implique les équipes, les directeurs, les coordinateurs, la collectivité.

1. Avec les familles

A la fin de l'accueil un bilan sera fait avec les familles et les enfants afin d'exprimer le ressenti de tous. Il est important pour poursuivre une démarche d'accueil de qualité de pouvoir collaborer tous ensemble.

2. Avec l'équipe

Afin d'évaluer l'organisation générale de l'accueil, un bilan au sein de l'équipe sera proposé au trimestre et à la fin de chaque période de vacances.

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le

projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre. L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

3. Que va-t-on évaluer ?

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur. Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation de la structure et du projet.

Exemple :

- Les actions prévues ont-elles été réalisées ? si non, pourquoi ?
- Les actions étaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
- Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?
- Les objectifs proposés étaient-ils pertinents au regard du diagnostic ? (Caractéristiques du public, projet éducatif).
- L'organisation (comment se sont déroulées les préparations des sorties, la gestion du temps, gestion des repas ?).
- Attitudes et comportements des animateurs : le personnel d'animation a-t-il su respecter les obligations de bienveillance, de neutralité et de posture éducative ?
- Évaluation des temps de formation organisés ?
- etc.

Les outils d'évaluation

- la grille permanente d'évaluation proposée par la démarche d'amélioration continue.
- une évaluation permanente avec l'équipe sur le terrain.
- Mise en place d'outils d'auto-évaluation des animateurs par rapport à l'application sur le terrain des objectifs pédagogiques et des visées éducatives
- Bilan avec l'équipe :
- Évaluation par les enfants sous forme de forum, dessins (soleil, nuage) ...
- Évaluation par les parents avec une enquête de satisfaction.